

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.	Numéro de permis 828038	Date d'inspection Le 11 avril 2022	
Nom de l'établissement L'Énergicentre		Numéro de téléphone (506) 753-3596	
Adresse 1 rue de l'Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
 - Le ratio est conforme lors de la visite.
 - Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
 - L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
 - Les dossiers des membres du personnel sont complets.
 - Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
 - Les activités suivantes ont été observées lors de la surveillance :
 Halte scolaire groupe les renards : jeux libres et l'éducatrice à raconter une histoire.
 Halte scolaire groupe les supers héros : les enfants jouent au hockey dans le gymnase, une activité dirigée avec l'éducatrice et la collation.
 Pendant la visite tous les groupes d'âge ont été à l'extérieur.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 avril 2022

Date

original signé par
Stéphanie Raymond

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 avril 2022

Date